



Royaume du Maroc  
Ministère de l'intérieur  
Wilaya de la Région de Rabat - Salé - Kénitra  
Préfecture de Skhirate - Témara

# COMITÉ PRÉFECTORAL D'URBANISME

## PROCÈS-VERBAUX

### DES COMMISSIONS D'INSTRUCTION

1. Commune : ..... Harhema
2. Numéro du dossier : ..... 538/17
3. Maître d'ouvrage : ..... M<sup>l</sup> Bingaba Promotion SARL
4. Maître d'oeuvre : ..... Adnane Bennani
5. Références foncières : ..... M 682/R
6. Nature du Projet (GP)\* : ..... Modification d'un Résidence de chalets
7. Document d'urbanisme : .....

La commune est tenue de  
recueillir les avis de tous les services concernés  
(Protection civile, REDAL, Teba...)  
Recueillir les prestations services rendus par l'AVS  
Valider le dossier technique d'équipement

Harbama: 538/17

18/10/2018

De V. S. R. A. J.  
2/08/18

Suite au projet ayant déjà eu l'avis favorable sous N°19/CPU/GP/CH  
daté du 16/12/2016 et ayant obtenu l'avis favorable sous N°43/2017 en date  
du 12/04/2017;

Suite au projet modificatif présenté à l'AVS en date du 08/10/2018; il y a lieu de:

1/ Faire voter le projet par le conseil municipal et fournir le dossier au service de l'urbanisme;

2/ Faire voter le projet par le conseil municipal et fournir le dossier au service de l'urbanisme;

3/ Fournir une attestation de stabilité et de non-paiement au Bureau de Contrôle Agricole;

4/ Compléter le plan de voirie par les coupures des voies;

5/ Indiquer l'échelle du plan de masse ou le contour de l'architecture;

6/ Compléter le plan de masse par toutes les cotations notamment celle de l'implantation par rapport au P.N.

7/ Présenter un plan de situation explicite;

8/ Présenter l'emprise de la voie conformément au plan initial avec un tableau;

9/ Présenter un tableau de contenances en précisant les parties à cotées au D.F.;

10/ Réviser les places de stationnement fonctionnelles;

11/ Supprimer les enclaves sur les plans;

12/ Compléter le plan par toutes les cotations et toutes les affectations;

13/ Compléter le coupes par les C.N.;

14/ Présenter le détail de mur de clôture;

15/ Indiquer les matériaux sur les façades;

16/ Fournir le plan de qualité d'esthétique;

17/ Fournir un cahier des charges;

18/ Recueillir les prestations de services rendus à l'AVS.

Et ce pour compléter l'étude.

N.B. La Commune est tenue de:  
recueillir les avis favorables de tous les services concernés (P.C., REDAL, Teba...)  
valider le dossier technique le jour même par les services concernés.

Alaoui  
18/10/2018

DATE DE LA COMMISSION : ..... 18/10/2018

Avis favorable:  Avis favorable S/R:  A reprogrammer:  Sursis à statuer:

DATE DE LA COMMISSION : .....

Avis favorable:  Avis favorable S/R:  A reprogrammer:  Sursis à statuer:

DATE DE LA COMMISSION : .....

Avis favorable:  Avis favorable S/R:  A reprogrammer:  Sursis à statuer: